

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 4 mars 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-4/03**

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

---

**OBJET :** Plan départemental en faveur de la démographie médicale : projet de convention de partenariat avec la Faculté de médecine de l'Université Paris Est – Créteil pour accueillir des internes en médecine générale dans les services du Conseil général et projet de convention type fixant les conditions d'attribution d'une bourse d'études pour les étudiants de 3ème cycle de médecine.

Le plan départemental en faveur de la démographie médicale, adopté le 19 décembre 2008 par l'Assemblée départementale, prévoit la mise en œuvre de huit actions dont les modalités sont à définir par chacun des signataires.

Au titre de l'action n°1 « renforcer l'attractivité de notre territoire pour favoriser l'accueil en Seine-et-Marne de stagiaires et d'internes dans le cadre de leur formation », il vous est proposé de passer une convention avec la Faculté de médecine de l'Université Paris Est – Créteil pour permettre à des internes en médecine générale (3ème cycle) d'effectuer un stage auprès des praticiens des services de la santé et de la petite enfance du Conseil général.

L'action n°4 relative au dispositif des bourses d'études pour les étudiants de 3ème cycle de médecine a été adoptée en séance du 26 juin 2009. Il vous est proposé d'ajouter au périmètre des zones déficitaires ou fragiles, la possibilité pour les bénéficiaires d'exercer dans l'un des services du Conseil général. Cet aménagement répond à une forte attente des médecins des services de protection maternelle et infantile et intéresse certains boursiers.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° n°4/09 en date du 19 décembre 2008 approuvant le plan départemental en faveur de la démographie médicale

VU la délibération du Conseil général n°5/05 du 26 juin 2009 approuvant la création de bourses d'études et de projet professionnel aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention avec la Faculté de médecine de l'Université Paris 12 – Val de Marne pour permettre à des internes en médecine générale (3<sup>ème</sup> cycle) d'effectuer un stage auprès des praticiens des services de la santé et de la petite enfance du Conseil général, tel que joint en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 3 : d'approuver le projet de convention type fixant les conditions d'attribution par le Département de Seine-et-Marne d'une bourse d'études et de projet professionnel, tel que joint en annexe 2 à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ